

19/01/2009

**OBSERVATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
41^e COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES**

Shanghai, Chine, 16-20 mars 2009

Point 10 c) de l'ordre du jour

Document de consultation relatif aux incohérences dans les noms des composés dans les dispositions du Codex en matière d'identité et de pureté des additifs alimentaires et dans le système international de numérotation des additifs alimentaires

(Document CX/FA 09/41/15)

*Compétence partagée
Vote de la Communauté européenne*

La Communauté européenne et ses États membres souhaitent remercier la délégation danoise pour le projet de document de consultation relatif aux incohérences dans les noms des composés dans les dispositions du Codex en matière d'identité et de pureté des additifs alimentaires et dans la liste du système international de numérotation (SIN).

À la section 4, la Communauté européenne et ses États membres suggèrent de réexaminer l'utilisation d'«isomaltitol» comme synonyme d'«isomalt» (SIN 953) dans le SIN. En effet, l'isomalt est un mélange des deux isomères 1,6-GPS (CAS 534-73-6) et 1,1-GPM (CAS 20942-99-8), tandis que l'isomaltitol désigne uniquement l'élément 1,6-GPS de l'isomalt.

C'est pourquoi la Communauté européenne et ses États membres suggèrent que la mention «isomaltitol» soit supprimée. En lieu et place, il conviendrait de préférer le terme «isomaltulose hydrogéné» comme synonyme d'isomalt.